

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

Séance du 12 décembre 2011

Président: M. Yves JEGO

Présents : MMES : TIMON, PIETROBON, PESALOVO, PINEAU, JACQUIER, JAMET, DE SAINT LOUP, GADEAU, DUPRE, LETYNEVEZ-DOBEL, TASSEL, HONDERLIK, CASTELLAIN

MM : VILLETTE, GERIN, ANDREINI, BLANCHARD, BARTHOUMIEUX, PESQUET, BERNARD, PELLE, BLANCHOT, LAVAUUX, SENOBLE, RAVETTO, METAY, PATY, DEMELUN, , LIORET, EVEN, LEFIER, LEVEQUE, JACQUIER, CHEREAU, JEGO, ALBOUY-GUIDICELLI, MAILIER, BRUN, GAULTIER, SEMELLE, HUSSON, TYCHENSKY, GORACY, BENARD, MAILLARD, TROUVE, RUIZ, BAZIRE et PIETROIS.

Absents représentés : M. LECHNER par Mme TASSEL
M. FONTAINE par Mme HONDERLIK
M. GARCIA par M. BRUN
M. CAHIN par Mme CASTELLAIN
Mme GAUTHIER par Mme LETYNEVEZ-DOBEL

Absent : BEZANGER

M. SENOBLE a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède à l'appel des Délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUE :

Approuve à l'unanimité :

◆ le procès verbal n° 59 relatif à la séance du Conseil Communautaire du 3 Octobre 2011

Valide à la majorité absolue :

◆ la modification des statuts de la Communauté de Communes des Deux Fleuves

Approuve à l'unanimité :

◆ la modification des statuts du SIRMOTOM approuvés par le Comité Syndical du 23 mai 2011

Elit à l'unanimité:

- ◆ deux nouveaux membres titulaires représentants au Syndicat Intercommunal de la région de Montereau pour le traitement des Ordures Ménagères :
 - Monsieur Didier BELLEMAIN – Courcelles en Bassée
 - Monsieur Michel FONTAN – Saint Germain Laval

Fixe à l'unanimité des votants:

- ◆ à 8.50 € la valeur faciale du titre restaurant à compter du 1^{er} janvier 2012

Ajuste à l'unanimité:

- ◆ les effectifs des services techniques en créant :
 - un poste de technicien, à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2012
 - un contrat d'accompagnement dans l'emploi à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2012, pour un an renouvelable une fois.

Crée à la majorité absolue des votants:

- ◆ un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet sous réserve de la validation de la modification des statuts de la CC2F
- ◆ à compter du 1^{er} janvier 2012, une poste chargé de mission au grade d'attaché territorial qui pourra être pourvu par un non titulaire de la fonction publique territoriale sur la base de l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, au 1^{er} échelon.

Verse à l'unanimité:

- ◆ un acompte de 15 000 € à la Maison de l'emploi et de la formation Sud 77 à valoir sur la subvention qui sera attribuée au Budget Primitif 2012
- ◆ un acompte de 5 000 € à l'Amical du Personnel Intercommunal à valoir sur la subvention qui sera attribuée au Budget Primitif 2012

Approuve à l'unanimité:

- ◆ les modifications budgétaires :
 - du Budget Général 2011
 - du Budget Actions Economiques 2011
 - du Budget Assainissement 2011
 - du Budget Eau Potable 2011
 - du Budget Saint Donain 2011

Autorise à l'unanimité:

- ◆ Monsieur le Président ou son délégataire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2012 et jusqu'au vote du budget primitif 2012, conformément aux dispositions prévues à l'article L1612-1 du CGCT :
 - budget d'investissement 2012 Général
 - budget d'investissement 2012 Actions Economiques
 - budget d'investissement 2012 Assainissement
 - budget d'investissement 2012 Eau Potable

Approuve à l'unanimité:

- ◆ le lancement et le coût d'une surveillance des micropolluants dans les rejets des stations d'épuration de Montereau-Confluent et La Grande Paroisse

Approuve à l'unanimité:

◆ la Convention d'Intervention Foncière entre les communes d'Esmans, de Montereau, de Varennes sur Seine, la Communauté de Communes des Deux Fleuves et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France

Vend à l'unanimité:

◆ des terrains de la zone d'aménagement concerté de Saint Donain, d'environ 126.055m² (Cent vingt six mille cinquante cinq m²) dont l'emprise est cadastrée ZN16, ZN17, ZN224, ZN228 et 231p, au prix de 18 € H.T le m² (dix huit euros hors taxes le m²) à la Société BEG Ingénierie.
◆ un terrain de la zone d'aménagement concerté de Saint Donain, d'environ 20.000 m² (Vingt mille m²) au prix de 27,5 € HT le m² (Vingt sept euros cinquante hors taxes le m²) à la Société TLR – Transports L. Robinet ou au profit de toute autre société détenue majoritairement par Monsieur Stéphane ROBINET.

Approuve à l'unanimité:

◆ une Convention de partenariat avec le réseau Entreprendre Sud Ile de France

Approuve à l'unanimité:

◆ l'avenant à la convention cadre de partenariat entre la CC2F et Seine-et-Marne Environnement

Valide à l'unanimité:

◆ le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Public (PAVE) avec les fiches action des cheminements prioritaires retenus ainsi que l'échéancier financier sur l'ensemble du territoire

Approuve à l'unanimité:

◆ le projet de création d'une signalétique touristique sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Fleuves

Émet à l'unanimité:

◆ un avis défavorable au Projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope sur les lieux dits « Les Refuges » et « L'Orme » à Barbey, Misy sur Yonne, Marolles sur Seine.

Le Vice-Président Délégué,

Philippe LEVEQUE